

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La crise sanitaire due au Covid-19 a de nouveau attiré l'attention sur les problèmes de pénurie de personnel médical et soignant auxquels se trouve confronté le Luxembourg ainsi que sur la forte dépendance du Grand-Duché par rapport à ses pays limitrophes d'où proviennent plus de 60% de ce personnel.

Dans son étude intitulée « État des lieux des professions médicales et professions de santé au Luxembourg », Madame Marie-Lise Lair a constaté en 2019 que non seulement le nombre d'étudiants inscrits au Lycée technique pour professions de santé (LTPS) est en diminution depuis quelques années, mais encore qu'« il existe un fort taux de déperdition d'étudiants au cours du cursus de formation infirmier ». L'auteure de l'étude précitée a rappelé par ailleurs dans ce contexte que, dans sa stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) demande aux pays d'agir pour diminuer ce taux.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur l'évolution du nombre des inscriptions au LTPS en fonction des sections et de l'année de formation ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir de plus amples informations sur le taux exact de déperdition d'étudiants au sein des différentes sections du LTPS et des différents cycles ainsi que sur l'évolution de ce taux ?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il d'informations et de données quant aux raisons qui sont à l'origine de cette déperdition d'étudiants ?
- Est-ce que des mesures ont été mises en place pour combattre et prévenir le décrochage/la déperdition d'étudiants au cours du cursus de formation des différentes professions de santé et de soins au sein du LTPS ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures mises en place ? Dans la négative, Monsieur le Ministre envisage-t-il de prendre de telles mesures et lesquelles ?

- Est-ce que des mesures ont été mises en place pour récupérer les étudiants du LTPS ayant abandonné leur formation ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures mises en place ? Dans la négative, Monsieur le Ministre envisage-t-il de prendre de telles mesures et lesquelles ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Francine Closener  
Députée



Mars Di Bartolomeo  
Député

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 4557 des Députés Francine Closener et Mars Di Bartolomeo**

**Ad 1)**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre des inscriptions aux différentes formations offertes par le Lycée technique pour professions de santé (LTPS) depuis l'année scolaire 2016-2017 ; il recense les élèves inscrits au 15 octobre de chaque année scolaire.

La troisième colonne indique le niveau de l'année d'études (10 = 10<sup>e</sup> année d'études ; le niveau 10 correspond par exemple à une classe de 4<sup>e</sup> ou à la première année de la formation professionnelle).

		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
<b>DAP</b>	<b>Section des aides-soignants</b>	10	173	159	137	164	146	
		11	138	140	128	96	129	
		12	187	173	140	143	113	
	<b>Section des aides-soignants - cours d'emploi</b>	10	27	23	25	18	15	
		11	37	22	17	15	12	
		12	54	40	24	16	18	
	<b>Section des assistants en pharmacie</b>	10	13	11	12	11	10	
		11	9	10	9	10	8	
		12	9	9	9	7	10	
	<b>DAP Total</b>		<b>647</b>	<b>587</b>	<b>501</b>	<b>480</b>	<b>461</b>	
	<b>ESG</b>	<b>Section de la formation de l'infirmier</b>	12	259	233	166	172	163
			13	211	208	177	142	162
<b>Section Sciences de la santé</b>		12			50	43	56	
		13	58	45	46	38	44	
<b>ESG Total</b>		<b>528</b>	<b>486</b>	<b>439</b>	<b>395</b>	<b>425</b>		
<b>BTS</b>	<b>BTS Assistant technique médical de chirurgie</b>	14			8	13	11	
		15	16	16	6	6	9	
		16						
	<b>BTS Assistant technique médical de radiologie</b>	14			8	11	8	
		15	11	11	3	5	7	
		16			1	3	6	
	<b>BTS Infirmier en anesthésie et réanimation</b>	14			12	12	17	
		15	33	31	17	13	11	
	<b>BTS Infirmier en pédiatrie</b>	14			6		7	
		15	15	16	10	5		
	<b>BTS Infirmier psychiatrique</b>	14			1	13	8	
		15	16	16	7	1	8	
	<b>BTS Infirmier responsable de soins généraux</b>	14			99	109	88	
		15	175	188	111	104	122	
		16			16	10	11	
	<b>BTS Sage-femme</b>	14			7	10	5	
15		24	22	7	10	5		
16				5	5	10		
<b>BTS Total</b>		<b>290</b>	<b>300</b>	<b>317</b>	<b>320</b>	<b>328</b>		
<b>Total</b>		<b>1 465</b>	<b>1 373</b>	<b>1 257</b>	<b>1 195</b>	<b>1 214</b>		

Tableau 1 : Évolution du nombre d'inscriptions aux différentes formations offertes par le LTPS

## Ad 2)

Le taux de déperdition n'est pas défini de manière uniforme dans la littérature scientifique. Nous proposons ici deux méthodes de calcul :

- a. Pourcentage d'élèves abandonnant leurs études en cours d'année scolaire sans obtenir de décision de promotion. Il s'agit du taux de déperdition se rapportant à une seule année scolaire.

			2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	
<b>DAP</b>	<b>Section des aides-soignants</b>	10	11,0 %	9,4 %	10,2 %	6,1 %	11,0 %	
		11	4,3 %	2,9 %	1,6 %	3,1 %	3,1 %	
		12	3,2 %	11,0 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	
	<b>Section des aides-soignants - cours d'emploi</b>	10	25,9 %	17,4 %	24,0 %	22,2 %	26,7 %	
		11			17,6 %	13,3 %	8,3 %	
		12		2,5 %	4,2 %		16,7 %	
	<b>Section des assistants en pharmacie</b>	10	7,7 %			18,2 %	30,0 %	
		11		10,0 %		10,0 %	12,5 %	
		12	11,1 %	11,1 %	11,1 %			
	<b>DAP Total</b>			<b>6,2 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>7,8 %</b>
	<b>ESG</b>	<b>Section de la formation de l'infirmier</b>	12	7,3 %	10,3 %	4,8 %	6,4 %	8,6 %
			13	1,4 %	4,8 %	4,0 %	3,5 %	5,6 %
<b>Section Sciences de la santé</b>		12	-	-	6,0 %	4,7 %	10,7 %	
		13	1,7 %		4,3 %		2,3 %	
<b>ESG Total</b>			<b>4,4 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>7,1 %</b>	
<b>BTS</b>	<b>BTS Assistant technique médical de chirurgie</b>	14	-	-		15,4 %	9,1 %	
		15	6,3 %	18,8 %		16,7 %		
	<b>BTS Assistant technique médical de radiologie</b>	14	-	-		27,3 %	12,5 %	
		15	9,1 %	36,4 %				
	<b>BTS Infirmier en anesthésie et réanimation</b>	14	-	-	16,7 %	8,3 %	23,5 %	
		15	12,1 %	9,7 %	5,9 %			
	<b>BTS Infirmier en pédiatrie</b>	14	-	-	50,0 %	-	14,3 %	
		15	6,7 %		30,0 %	40,0 %	-	
	<b>BTS Infirmier psychiatrique</b>	14	-	-		23,1 %	25,0 %	
		15		12,5 %	14,3 %			
	<b>BTS Infirmier responsable de soins généraux</b>	14	-	-	11,1 %	8,3 %	13,6 %	
		15	12,6 %	16,0 %	17,1 %	12,5 %	15,6 %	
	<b>BTS Sage-femme</b>	14	-	-	25,0 %	50,0 %	54,5 %	
		15	20,8 %	18,2 %	14,3 %			
			16	-	-		10,0 %	
	<b>BTS Total</b>			<b>11,7 %</b>	<b>15,3 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>14,3 %</b>
<b>Total</b>			<b>6,6 %</b>	<b>9,1 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>9,3 %</b>	

Tableau 2 : Taux de déperdition annuel

- b. Pourcentage d'élèves n'étant plus inscrits au LTPS à la fin de l'année scolaire 2020-2021 sans avoir obtenu de diplôme depuis le début de leur scolarité au LTPS en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ou 2020-2021. En raison l'organisation modulaire des formations du brevet de technicien supérieur, ce taux ne peut être calculé pour le BTS.

		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	
<b>DAP</b>	<b>Section des aides-soignants</b>	10	15,6 %	21,4 %	20,4 %	17,7 %	11,0 %
		11	5,8 %	7,1 %	4,7 %	5,2 %	3,1 %
		12	3,2 %	3,5 %	4,3 %	9,1 %	2,7 %
	<b>Section des aides-soignants - cours d'emploi</b>	10	25,9 %	17,4 %	40,0 %	27,8 %	26,7 %
		11	2,7 %		5,9 %	13,3 %	8,3 %
		12			8,3 %		16,7 %
	<b>Section des assistants en pharmacie</b>	10	15,4 %	9,1 %		18,2 %	30,0 %
		11		10,0 %	11,1 %	10,0 %	
		12	11,1 %	11,1 %			
<b>DAP Total</b>		<b>8,0 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>11,9 %</b>	<b>7,4 %</b>	
<b>ESG</b>	<b>Section de la formation de l'infirmier</b>	12	15,1 %	14,2 %	11,4 %	7,0 %	8,0 %
		13	1,9 %	7,7 %	4,5 %	0,7 %	5,6 %
	<b>Section Sciences de la santé</b>	12	-	-	10,0 %	11,6 %	10,7 %
		13	5,2 %	4,4 %	6,5 %	2,6 %	2,3 %
	<b>ESG Total</b>		<b>8,7 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>6,8 %</b>
<b>Total</b>		<b>8,3 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>8,7 %</b>	<b>7,1 %</b>	

Tableau 3 : Taux de déperdition sur l'ensemble de la période considérée

#### Ad 3) et 4)

Pour les formations du DAP et celles de l'ESG, le taux de déperdition en première année est en général plus élevé qu'au cours des années subséquentes.

S'agissant de formations très spécifiques, on peut supposer qu'un certain nombre d'élèves soit éprouvent des difficultés d'adaptation, soit constatent en cours d'année que la formation choisie ne correspond pas à leurs attentes. Il s'agit dans ce cas de consacrer plus d'énergie encore au processus d'orientation des élèves. Signalons aussi que l'orientation n'est pas facilitée par le fait que qu'à quelques exceptions près, le LTPS est le seul établissement à offrir des formations dans le domaine des professions de santé, de sorte qu'il faudra veiller à fournir aux équipes en charge de l'orientation dans les autres lycées toutes les informations utiles relatives aux formations en question.

En ce qui concerne le brevet de technicien supérieur (BTS), le taux de déperdition est s'explique sans doute par le niveau d'exigence des différentes formations.

#### Ad 5)

Les élèves et les étudiants du LTPS abandonnant leurs études se voient offrir le même soutien que les élèves et étudiants d'autres établissements, à savoir des mesures d'encadrement psychologique et de conseil relatif à la poursuite des études.